

Compte-rendu synthétique du Groupe de Travail #1 autour du projet éolien de la Chapelle-Bâton et de SOLVEO Energies

Réunion du mardi 10 octobre 2023 à 18h

Participants

Les représentants de la commune :

- Monsieur Jean-Michel MERCIER, Maire
- Madame Marie-Annick CLERCY, 2^{ème} adjointe
- Madame Nathalie DUQUERROY, Conseillère municipale
- Monsieur Pascal SAUZET, Conseiller municipal

Les habitants :

- Monsieur Rémi BERNARDEAU
- Monsieur Alexandre CARTIER
- Monsieur Davy LEGRAND
- Monsieur Thomas LAURENT
- Madame Martine LECAM
- Monsieur Bernard CHATELLIER
- Monsieur Jean-François CHEVRIER
- Madame Christiane THIMONIER
- Madame Valérie ROCHE
- Madame Carole MC MILAN
- Madame Fiona O'SULLIVAN
- Madame Michelle ANSON BINLEY
- Monsieur Jean-François KIEFFER

Les représentants de SOLVEO Energies :

- Madame Adeline MANCEL
- Madame Margot GUICHARD
- Monsieur Emmanuel VAILLE

Déroulement du Groupe de Travail

→ Tour de table des participants

Les participants au Groupe de Travail se sont présentés successivement

→ Accueil de Jean-Michel MERCIER

Monsieur le Maire a accueilli et remercié les participants de s'être déplacés pour participer au Groupe de Travail. Il a ensuite rappelé la **volonté de la mairie d'associer les habitants aux réflexions sur la manière dont pourraient être utilisées les retombées économiques** du potentiel parc éolien si celui-ci venait à être autorisé. L'objectif étant de se projeter sur les 50 prochaines années de manière à dessiner le futur de La Chapelle-Bâton.

Il a également précisé l'objectif du partenariat entre La Chapelle-Bâton et SOLVEO Energies : pour la commune, ce projet vise à lui permettre de **produire sa propre énergie**. L'objectif à travers cela est d'être un acteur et de ne pas subir des projets d'énergie renouvelable.

Le maire a également rappelé que le projet devrait faire l'objet d'une autorisation par le préfet pour pouvoir aboutir.

Il a ensuite ouvert les échanges **en proposant aux habitants de donner toutes leurs idées**, en laissant libre cours à leur imagination et que les discussions pourraient porter autour des enjeux environnementaux, énergétiques et sociétaux pour aboutir à un véritable projet de territoire.

→ Présentation de l'ordre du jour de la réunion

Emmanuel VAILLE indique l'ordre du jour de la réunion : un temps de présentation, un temps d'échange collaboratif et un temps de synthèse. Il précise également que cette réunion constitue un premier rendez-vous et que d'autres réunions du groupe de travail seront organisées par la suite.

Il indique aussi que **cette réunion portera sur les réflexions de projets à initier grâce aux retombées économiques** du potentiel projet et pas sur le projet éolien lui-même. D'autres temps de concertation seront organisés pour cela.

→ Présentation du contexte

Margot GUICHARD présente **SOLVEO Energies, producteur indépendant français d'énergies renouvelables** (solaire et éolien). Elle présente la couverture géographique de l'entreprise avec le réseau d'agences permettant l'ancrage territorial.

Elle décrit aussi le **PaCS qui est le partenariat engagé entre la municipalité et SOLVEO Energies**. La commune s'est ainsi associée à SOLVEO en prenant des parts dans le capital de la société de projet. La commune travaille ainsi avec SOLVEO Energies pour définir le projet et en faire un projet de territoire. Elle bénéficiera des dividendes issus de la vente d'électricité dans le cas où le parc éolien pourrait être construit et mis en service.

Adeline MANCEL présente le **projet éolien envisagé**. Elle rappelle que SOLVEO a proposé à la commune de travailler ensemble dès le départ (de manière à prendre les décisions de concert). Elle indique que des **études techniques et environnementales** ont été initiées (en attendant les résultats des états initiaux cet hiver) mais qu'il est encore trop tôt pour présenter un projet et des scénarios d'implantation précis. Des réunions plus spécifiques au projet éolien seront organisées par la suite.

Elle précise **les étapes types d'un projet éolien** en rappelant que le projet fera l'objet d'un dépôt de dossier de demande d'autorisation environnementale pour que les services de l'Etat puissent l'instruire ; qu'une enquête publique puisse être organisée ; et que le préfet puisse se positionner sur le projet.

→ Principaux éléments issus des échanges aux tables

Emmanuel VAILLE présente les trois thématiques soumises à la réflexion des participants : **Vie locale ; Autonomie énergétique ; Environnement & gestion de l'eau**.

Un participant souligne que cette démarche de **concertation se situe bien en amont du développement** du projet et **trouve cela positif** par rapport aux autres projets éoliens qui ont pu être développés sur le territoire.

Un participant demande quel est le **budget envisagé pour les retombées économiques** de la commune, indiquant qu'il est plus facile d'avoir cette donnée pour pouvoir réfléchir à des idées et à des projets pour la commune (notamment en ayant une estimation de ce que pourraient être les retombées avec 3 à 5 éoliennes).

→ Les représentants de la commune et de SOLVEO précisent que le projet n'étant pas arrêté aujourd'hui (au niveau des caractéristiques des éoliennes, de leur localisation etc.), il n'est pas encore possible de présenter un modèle économique précis. Il est seulement possible d'indiquer que **les retombées dépendront des dividendes touchés par la vente de l'électricité** et des taxes touchées par la commune.

Thématique Vie Locale

- Le sujet de l'**autonomie des personnes âgées et du « bien vieillir »** est mis en avant par un participant avec la question de savoir dans quelle mesure certains aménagements ou aides pourraient être financés grâce au projet éolien, par exemple :
 - Des baignoires adaptées dans les logements
 - Des jardins partagés sur des terrains en friche
- L'enjeu de développer de **nouveaux services pour les habitants** (de même que pour les entreprises) est évoqué dans cette même perspective, avec :
 - L'idée d'une **épicerie itinérante et locale** (avec un camion solaire par exemple et la possibilité d'avoir un bar pour que les habitants se regroupent) ;
 - Des **services** polyvalents (boulangerie, épicerie, journaux...);
 - **L'école** qui n'est plus utilisée véritablement aujourd'hui pourrait être convertie et réaménagée en tiers lieu ; **lieu de services** ; ou lieu d'accueil pour des **entreprises** (le garage de la commune a par exemple sollicité la municipalité pour un nouvel espace).
- Cela a mené vers une discussion sur l'enjeu de développer **l'attractivité de la commune** (a fortiori pour refaire venir des jeunes) :
 - La **fibres** pourrait être généralisée pour garantir un accès performant à internet
 - La question de l'augmentation du nombre de **logement** et de la facilitation de leur accès a été évoquée, là encore pour faciliter l'installation de nouveaux habitants (par exemple en capitalisant sur le projet de lotissement initié à l'époque par la commune) :
 - Une « **cité autonome** » ;
 - Un logement **multigénérationnel** (qui rebouclerait avec l'enjeu du bien vieillir) ;
 - Des logements **locatifs** (ou en location-vente) pour aider les jeunes (primo-accédants) qui n'ont pas toujours les cautions nécessaires ;
 - Des logements bas-carbone, performants et **innovants**.
 - Un lieu équipé pour l'installation d'un médecin (mais dans ce cas-là, il faudrait être en mesure de prévoir des éléments d'attractivité **pour permettre à des couples ou des familles de s'installer**), mais à recouper avec les services déjà présents dans les communes voisines qui fonctionnent ou non
 - Une maison des **services publics**
 - Il faut se poser la question de l'accompagnement de la **petite enfance** (pour apporter des solutions de gardes à d'éventuels nouveaux habitants : micro-crèche, nounous...)

> Sur ce point, il a été indiqué qu'il y a aujourd'hui une propension de la population à vivre à la campagne plutôt que dans les villes : l'enjeu est donc d'autant plus important d'attirer des habitants, en particulier une population active.

- La dynamique autour du **club de foot de La Chapelle-Bâton** a aussi été abordée par rapport à l'attractivité de la commune :
 - Au-delà de la dizaine de **jeunes** de la commune, le club regroupe 60 membres féminins de tout le sud-Vienne (mais pour quel club grandisse, il faudrait davantage de jeunes dans la commune, ce qui recoupe l'enjeu de les attirer)

- Le club de foot est historiquement connu (depuis sa création en 1966) : les garçons sont partis car il n'y a pas de travail sur place,
 - Il y a besoin d'effectuer des **travaux pour que les infrastructures du club soient à la hauteur** (vestiaires, buts, bancs de touche, pelouse (cf. thématique 3) ...). Le club serait alors plus attractif.
- La **question du territoire** a été également posée : est-ce que La Chapelle Bâton doit initier ses propres projets seules ou faut-il s'allier à d'autres communes du territoire qui partagent les mêmes enjeux, voire réfléchir à la **dimension intercommunale** des projets envisagés (et ainsi pour ne pas « se mettre en concurrence » avec des projets communaux à proximité).
 - > Sur cette question, les participants se sont interrogés sur les marges de manœuvre possibles de la commune par rapport aux **compétences de l'intercommunalité** et dans quelle mesure les projets locaux peuvent-ils être menés de manière indépendante ou non.
 - > Le Maire a précisé à cette occasion qu'outre les compétences, la communauté de communes a surtout vocation à **accompagner les communes** lorsque celles-ci ne peuvent pas financer par exemple certains projets (logements, installation d'entreprises...).
 - L'enjeu du **secteur agricole** est important pour la commune. Au-delà des projets d'énergie renouvelable qui se développent sur le territoire agricole, il serait intéressant d'**accompagner les agriculteurs** à pérenniser leur activité (ou à aider les **jeunes agriculteurs** qui pourraient s'installer) et **accompagner les petits producteurs locaux** à trouver des débouchés locaux. (Il y a en effet une inquiétude dans la mesure où de moins en moins de sièges sociaux agricoles sont présents et un questionnement sur la potentielle spéculation foncière qui ferait monter les prix des terrains).
 - > Cet accompagnement pourrait se faire par la mise en place de **marchés locaux** par exemple (maraîchers...). D'autant qu'il y a des jeunes qui voudraient se lancer et qui doivent juste être accompagnés. Ces marchés pourraient se dérouler par exemple les jours de match ou de fêtes / manifestations lorsqu'il y a du passage dans la commune.
 - > La question se pose aussi de **diversifier l'activité** à La Chapelle-Bâton pour ne pas dépendre uniquement de l'agriculture.

Thématique Autonomie Energétique

- Pour aider les habitants à maîtriser leur consommation énergétique, ils pourraient être **accompagnés et conseillés sur les potentiels travaux de rénovation énergétique** (pourquoi pas avec l'aide de la mairie et d'une caméra thermique).
- Au niveau de la question du logement, les participants ont souligné que la commune pourrait accompagner les habitants pour **installer des panneaux solaires sur les toitures** de leur domicile. De la même manière, si de nouveaux logements étaient envisagés au sein de la commune, ceux-ci devront être conçus de manière durable et en phase avec les enjeux de transition énergétique et ainsi viser le **bâtiment à énergie positive** (choix des matériaux, des systèmes d'isolation et de chauffage ; panneaux solaires...)

Environnement & Gestion de l'eau

- Le **terrain du club de foot** est aujourd'hui dégradé (et cela occasionne des risques de sécurité pour les chutes...): il y a donc une problématique **d'arrosage** à traiter : se renseigner sur l'arrosage intégré (mais il y a la problématique de l'eau) ? ou réfléchir à un gazon synthétique par exemple ?

> Il faut penser qu'avec le **réchauffement climatique et la sécheresse**, le manque d'eau est une vraie problématique et cela sera sans doute de plus en plus prégnant.

> **Stocker l'eau** : pourquoi pas envisager un **étang ou une réserve** (plutôt qu'une bassine car c'est aujourd'hui connoté). Une **réflexion à mener** éventuellement avec le Département et le Grand Poitiers. D'autant qu'un étang pourrait accueillir d'autres activités (plage par exemple). En parallèle les moyens de récupérer l'eau à petite échelle ont aussi été évoqués (récupérateurs d'eaux de pluie par exemple...).

- Concernant l'agriculture, il a été précisé lors des échanges que la **non-artificialisation des sols** a aussi vocation à protéger les terres agricoles (pour qu'elles conservent leur vocation première de production locale).
- Des échanges se sont tenus autour du potentiel de création d'une **potentielle filière bois respectueuse de l'environnement** : reboisement, plantation de haies... (versus une exploitation aujourd'hui trop industrielle des bois). Cela pourrait apporter des richesses à la commune.

→ En synthèse, il a été indiqué par une participante qu'il fallait absolument générer **un projet de territoire innovant et durable** pour que les yeux soient tournés vers La Chapelle-Bâton (et in fine que le projet éolien de la municipalité et de SOLVEO puisse être autorisé). Monsieur le Maire a rebondi sur ce point en rappelant qu'il était nécessaire de se projeter dans les dizaines d'années à venir pour imaginer le futur de la commune, plutôt que de regarder vers le passé.

→ Conclusion de Monsieur le Maire Jean-Michel MERCIER à la suite des échanges

Le Maire remercie les participants et constate **l'intérêt collectif de se projeter pour l'avenir de La Chapelle-Bâton**. Il salue les premières idées nées de ce premier temps d'échange. Il espère que la dynamique se poursuivra sur les prochaines réunions du Groupe de Travail.

Le Maire rappelle aussi que la **question de l'école** pour attirer et garder des jeunes doit être posée et que de manière générale, il peut aussi être intéressant de réfléchir à l'échelle du **territoire intercommunal** sur certains projets. Il souligne que la Chapelle-Bâton a son rôle à jouer pour le territoire, et cela jusqu'au Grand Poitiers ; tout cela à travers une **dynamique environnementale, sociétale et économique**.

Rendez-vous est donné pour le **Groupe de Travail #2** dont les modalités seront communiquées par la suite.